



Le 6 mai 2020

Informations aux parents d'élèves de l'école de Loupiac Plan de Reprise de l'accueil progressif des élèves à partir du 14 mai

Ce plan de reprise a été élaboré par le **Maire et les élus de Loupiac ayant la charge de l'école, du restaurant scolaire et du CCAS**. Il a été décidé après consultation des enseignants, des parents délégués, du personnel communal, des élus de la communauté de communes, et l'étude attentive des documents officiels reçus tardivement. Il tient compte des présences annoncées des personnels enseignant et municipal pour le 14 mai.

Deux conditions préalables et incontournables.

- 1-Livraison avant le 14 mai des commandes de produits nettoyants/désinfectants normés et conformes au protocole sanitaire du 3 mai 2020, et possibilité de former le personnel à leur usage.
 - 2-Livraison avant le 14 mai des masques commandés il y a plusieurs semaines pour le personnel communal. Le port du masque est OBLIGATOIRE pour les adultes.
- Si ces deux conditions ne sont pas levées le 13 mai, l'école restera fermée le 14.

Du 14 mai au 19 mai, reprise pour un nombre limité d'élèves.

Seront admis à l'école durant cette période :

- en priorité les enfants de soignants, de membres de la force de sécurité intérieure, de postiers, ainsi que des personnels communal et enseignant présents dans les écoles.
 - mais aussi, dans la mesure des capacités d'accueil et de prise en charge, une attention particulière sera accordée aux enfants dont les familles soumises à des impératifs professionnels se retrouvent sans solutions de garde.
- Dans les deux cas, les enfants de toute petite section, petite section et moyenne section, pour lesquels l'autonomie n'est pas compatible avec le protocole sanitaire imposé à ce jour, ne pourront malheureusement pas être acceptés.

Pas de restauration scolaire. L'enfant devra apporter un repas froid à prendre de manière autonome.

Les parents concernés par cette possibilité d'accueil doivent contacter la mairie à l'adresse courriel suivante, mairie-loupiac@wanadoo.fr, en précisant les jours où ils souhaitent confier leur enfant à l'école. Une note précise leur sera alors communiquée le mardi 12 mai 2020.

Pas d'informations, à ce jour, de la part de la communauté de communes Convergence Garonne quant à la décision d'ouverture ou non de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

À partir du 25 mai, des évolutions possibles.

Les conditions d'accueil pourront évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie et des décisions gouvernementales. Si les conditions sont réunies, le restaurant scolaire rouvrira. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour les préciser.

Vous pouvez compter sur notre volonté pour que la réouverture progressive de l'école se passe le plus sereinement possible, en particulier pour les enfants qui, s'ils viennent, devront vivre toute une journée dans une atmosphère particulière, avec des adultes masqués, beaucoup de restrictions dans les déplacements et les possibilités de jouer avec les camarades.

Vous remerciant de votre compréhension, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Le Maire

La maire adjointe
en charge de l'école

La maire adjointe
en charge du CCAS

La conseillère municipale
en charge de la restauration scolaire

Lionel Chollon

Cécile de Gabory

Dominique Mathieu-Vérité

Hélène Cordier